



CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 2 juillet 2025

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet, à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude GIRARD.

Présents : Jean-Claude GIRARD, Yves DOUSSOT, Géraldine CHEDOZ, Jean-Michel MONIN, Catherine LONJARET, Valérie MASSET, Adeline JEUNOT, Patrick CHANDON, Marc BEGIN, Estelle CHARY-SMOLAREK (arrivée à 20h10), Andréa MONNIOT, Alain ROBERT et Xavier JEUNOT.

Absents :

Daniel PERROT, excusé, pouvoir à Jean-Claude GIRARD,
Alain NOIROT, excusé, pouvoir à Jean-Michel MONIN,
Laurence LIEFROID, excusée,
Karine WURSTER, excusée,
Christine LANIER, excusée,
Flora MAZURE, excusée.

Secrétaire de séance : Marc BEGIN

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 28 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/Actualisation des tarifs appliqués aux services périscolaires pour la rentrée 2025/2026 :

Monsieur le Maire propose d'étudier l'actualisation des tarifs appliqués aux services périscolaires proposés par la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la grille tarifaire applicable cette année lors de la période scolaire 2024/2025 :

TARIFS 2024/2025 : Restauration scolaire :	
Tarif repas élémentaire	
1 enfant inscrit	3,78 € +3,21€ = 6,99
3,78 (tarif dédié au repas) ; 3,21 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration).	
A compter de 2 enfants	
3,78 € +2,12€ = 5,90	
3,78 (tarif dédié au repas) ; 2,12 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration).	
Tarif repas maternel	
1 enfant inscrit	3,70 € +3,21€ = 6,91
3,70 (tarif dédié au repas) ; 3,21 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration).	

A compter de 2 enfants

3,70 € +2,12€ = 5,82

3,70 (tarif dédié au repas) ;
2,12 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration).

La commune afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés propose de maintenir le tarif dédié à la garderie malgré la hausse des charges de personnel.

TARIFS 2024/2025 : Restauration scolaire :	
<u>Tarif repas élémentaire</u>	
1 enfant inscrit	3,78 € +3,21€ = 6,99
3,78 (tarif dédié au repas) ; 3,21 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration – Proposition de maintien du tarif)	
A compter de 2 enfants	
3,78 (tarif dédié au repas) ; 2,12 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration - Proposition de maintien du tarif)	3,78 € +2,12€ = 5,90
<u>Tarif repas maternel</u>	
1 enfant inscrit	3,70 € +3,21€ = 6,91
3,70 (tarif dédié au repas) ; 3,21 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration) - Proposition de maintien du tarif)	
A compter de 2 enfants	
3,70 (tarif dédié au repas) ; 2,12 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration) - Proposition de maintien du tarif)	3,70 € +2,12€ = 5,82

Monsieur le Maire rappelle également la teneur des tarifs appliqués au service garderie et propose de ne pas augmenter les tarifs appliqués afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat des administrés concernés et de faire face à la hausse des charges de personnel.

La grille tarifaire actuellement en vigueur est la suivante :

PERISCOLAIRE

<u>(Garderie)</u>
Quotient Familial n° 4 - de 0 à 10 000 € : 1.76 € chaque session de garde
Quotient Familial n° 3 - de 10 001 à 20 000 € : 1.99 € chaque session de garde
Quotient Familial n° 2 - de 20 001 à 30 000 € : 2.19 € chaque session de garde
Quotient Familial n° 1 - au-delà de 30 000 € : 2.41 € chaque session de garde

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'ensemble de ces éléments :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** de valider les tarifs exposés ci-dessous et de les rendre applicables, à compter du 1^{er} septembre 2025 aux services périscolaires de la manière suivante :

TARIFS 2025/2026 : Restauration scolaire :	
Tarif repas élémentaire	
1 enfant inscrit	3,78 € +3,21€ = 6,99
3,78 (tarif dédié au repas) ; 3,21 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration).	
A compter de 2 enfants	3,78 € +2,12€ = 5,90
3,78 (tarif dédié au repas) ; 2,12 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration).	
Tarif repas maternel	
1 enfant inscrit	3,70 € +3,21€ = 6,91
3,70 (tarif dédié au repas) ; 3,21 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration).	
A compter de 2 enfants	3,70 € +2,12€ = 5,82
3,70 (tarif dédié au repas) ; 2,12 (tarif dédié à la garderie pendant le temps de restauration).	
TARIFS 2025/2026 (Garderie)	
Quotient Familial n° 4 - de 0 à 10 000 € : 1.76 € chaque session de garde	
Quotient Familial n° 3 - de 10 001 à 20 000 € : 1.99 € chaque session de garde	
Quotient Familial n° 2 - de 20 001 à 30 000 € : 2.19 € chaque session de garde	
Quotient Familial n° 1 - au-delà de 30 000 € : 2.41 € chaque session de garde	

► **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

2/Actualisation des tarifs appliqués aux services extrascolaires :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil municipal en date du 5 juillet 2023, le Conseil municipal a décidé d'appliquer une nouvelle grille tarifaire issue d'une réforme portée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte-d'Or prenant en considération les critères suivants :

- Existence de 2 catégories uniquement :
- Foyer dont le quotient CAF est inférieur à 750 euros ;
- Foyer dont le quotient CAF est supérieur à 750 euros ;
- Mise en place d'un taux à l'effort déterminant le coût final pour la prestation ;
- L'instauration de montants plancher et plafond ;
- Mise en place de deux tarifs : tarif commune et tarif extérieur.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la grille tarifaire actuellement en vigueur suite à la prise en compte de la réforme CAF :

Grille tarifaire actuellement en vigueur :

	Taux d'effort tranche 1 : QF CAF < ou = à 750 €	Taux d'effort tranche 2 : QF CAF > à 750 €	Plancher Ouges	Plafond Ouges	Plancher majoré Tarif extérieur (15%)	Plafond majoré Tarif extérieur (15%)
Journée avec repas	0,75%	1,30%	4,50	19,50	5,18	22,43
½ journée avec repas	0,50%	1,00%	2,86	13,00	3,29	14,95
½ journée sans repas	0,30%	0,60%	1,83	8,00	2,10	9,20

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement du marché ayant pour objet la gestion et l'organisation pédagogique des accueils extrascolaires, l'entreprise attributaire du marché Les PEP CBFC a formulé une nouvelle offre tarifaire mise en évidence ci-dessous.

	Tarif mercredi	Tarif vacances scolaires
Tarif moyen jusqu'à 24 enfants maternelles et élémentaires confondus	40 €	28 €
Tarif moyen de 25 jusqu'à 32 enfants maternelles et élémentaires confondus	32 €	21,50 €
Tarif moyen de 33 jusqu'à 40 enfants maternelles et élémentaires confondus	31 €	17 €

Suite à cette proposition tarifaire permettant de trouver un équilibre économique et financier répondant aux attentes des parties concernées, Monsieur le Maire propose un maintien des grilles tarifaires afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat des administrés concernés et de renforcer l'attractivité du Centre d'accueil et de loisirs sans hébergement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** de rendre applicables les tarifs appliqués aux services extrascolaires exposés ci-dessous, ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025, de la manière suivante :

Grille tarifaire valable à compter du 1^{er} septembre 2025 :

	Taux d'effort tranche 1 : QF CAF < ou = à 750 €	Taux d'effort tranche 2 : QF CAF > à 750 €	Plancher Ouges	Plafond Ouges	Plancher majoré Tarif extérieur (15%)	Plafond majoré Tarif extérieur (15%)
Journée avec repas	0,75%	1,30%	4,50	19,50	5,18	22,43
½ journée avec repas	0,50%	1,00%	2,86	13,00	3,29	14,95
½ journée sans repas	0,30%	0,60%	1,83	8,00	2,10	9,20

► **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

3/Informations et questions diverses :

Monsieur Jean-Claude GIRARD, Maire :

- Du courrier de la préfecture de Côte-d'Or nous informant que la commune a perçu pour l'année 2025, un montant d'acompte de 8 360 euros versé de janvier à mai 2025, au titre de la dotation globale de fonctionnement supérieur au montant de 2 307 euros notifié par l'arrêté ministériel du 16 avril 2025. Le trop-perçu de 6 053 euros fera l'objet d'un versement de la Direction Générale des finances publiques.

- Du plan de lutte régional contre les ambroisies, la commune est encore peu concernée pour le moment. L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Elle fait l'objet d'un plan de lutte dont les modalités sont définies par le Code de la Santé Publique. La préfecture encourage les communes à désigner des référents qui ont pour mission d'organiser la lutte au niveau communal. Au cours des échanges, deux conseillers sont évoqués pour assumer ce rôle, Alain NOIROT et ALAIN ROBERT.

- Du courrier reçu en date du 10 juin de Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or, Paul MOURIER qui faisait état des opérations menées en étroite collaboration avec la gendarmerie de Quetigny et du maintien d'une attention toute particulière sur le site portant sur le signalement de rodéos urbains sur la commune. Une opération de grande ampleur a été réalisée sur la piste cyclable le 21 mai dernier avec la présence du commandant de compagnie de la brigade territoriale autonome de Quetigny, du PMO de Chevigny-Saint-Sauveur ainsi que des gendarmes mobiles. Aucune infraction n'a été constatée. Monsieur le Maire rappelle les bons réflexes à adopter si ces situations de rodéos urbains sont constatées, il est nécessaire de contacter la gendarmerie de Quetigny afin que celle-ci évalue la situation et prenne les mesures appropriées.

- Des offres reçues dans le cadre du marché portant sur les travaux de valorisation paysagère et d'îlots de fraîcheur, la mise en concurrence a permis de recevoir 6 offres de spécialistes de ce type d'aménagements paysagers, l'analyse des offres sera réalisée par le maître d'œuvre missionnée par la commune, le Cabinet MAYOT ET TOUSSAINT. Les travaux vont débuter à titre prévisionnel début septembre avec 3 semaines de préparation de chantier et 6 semaines de travaux allant de septembre à novembre et les plantations seront réalisées à l'automne.

- Du renouvellement des contrats de nos 3 agents contractuels pour la rentrée scolaire 2025/2026 au sein des services périscolaires qui ont réalisé leurs missions professionnelles avec engagement, investissement et professionnalisme au cours de leurs contrats achevés à la fin de l'année scolaire.

- De l'ouverture de l'espace dit du restaurant scolaire pendant les vacances scolaires estivales, à destination des familles afin que celles-ci puissent profiter des nouveaux jeux récemment installés, des zones d'ombrages et des espaces verts mis à disposition. Cette ouverture sera mise en œuvre dès le lundi 7 juillet.

- Les horaires d'ouverture sont fixés de 8h00 à 11h45 en semaine (au-delà, l'espace est privatisé à destination des enfants inscrits au centre d'accueil et de loisirs) mais également les week-ends et les jours fériés de 10h00 à 18h00.

Monsieur Yves DOUSSOT (1er adjoint) :

- La réunion de la commission des aînés fixée le mardi 3 juin qui portait sur deux dossiers : le choix des colis de Noël et la mise en place du repas des aînés pour l'année 2026.

C'est l'entreprise FLEURONS DE LOMAGNE qui a été retenue une nouvelle fois, pour les colis gourmands, la distribution des colis s'effectuera le jeudi 18 décembre. Concernant la mise en place du repas des aînés pour l'année 2026, la date définitive reste à déterminer entre le dimanche 22 février ou le dimanche 8 février. Le repas sera géré par l'entreprise LPF events située au lac KIR en charge des repas et de l'animation pour 90 personnes environ au sein de la salle des fêtes permettant de meilleurs échanges et plus de convivialité. Les menus seront servis à table, l'apéritif sera fourni et servi par la mairie et l'animation proposée sera dans l'ambiance guinguette.

- La réunion annuelle des associations s'est déroulée en présence des associations les 100 Ciels et des anciens sapeurs-pompiers de la commune, de nombreuses activités, évènements et manifestation seront proposés pour la saison 2025/2026.

- Les travaux de peinture et d'embellissement du transformateur électrique situé Place du Lavoir vont démarrer mi-juillet. L'entreprise ENEDIS doit au préalable sécuriser le périmètre avant l'intervention du graffeur Monsieur Pierre BERRY.

- La rencontre avec le gestionnaire du Centre d'accueil et de loisirs les PEP CBFC pour évoquer le ménage et l'entretien des locaux mutualisés par leur personnel. Un protocole de mutualisation des locaux et des équipements communaux sera mis en place dans l'objectif d'améliorer l'organisation mise en œuvre.

- L'ouverture du nouveau commerce Au feu rouge a rencontré un joli succès pour son premier jour d'ouverture de nombreux Ougeois étaient présents pour déguster les pizzas proposées.

- L'organisation à venir de la journée du patrimoine fixée le dimanche 21 septembre, un circuit sera proposé dans le village avec un questionnaire à choix multiples permettant de redécouvrir et de mieux connaître l'histoire et le patrimoine communal.

- La prochaine cérémonie sera celle du 13 juillet, un nouveau disc-jockey sera en charge de l'animation, Monsieur Joël FOLLETET, un repas burger-frites sera offert par la commune c'est le food truck Street Daddy Food qui va gérer les repas, la date limite d'inscription était fixée au vendredi 4 juillet. Des structures gonflables, divers jeux et un bal seront proposés lors de cet évènement.

Madame Géraldine CHEDOZ (2ème adjointe) :

Tenue des Conseils d'école :

- Conseil d'école maternelle a eu lieu **le lundi 30 juin** à partir de 17H30 :

Point sur les effectifs attendus pour la rentrée 2025/2026 :

22 enfants en petite section (PS), 15 enfants en moyenne section (MS) et 12 enfants en grande section (GS), il n'y aura pas d'accueil d'enfants en toute petite section (TPS). La répartition définitive sera réalisée à la rentrée de septembre, un profil de classes se dessine :

- Classe de Madame Céline LAFLEUR : 22 enfants en petite section (PS), 4 enfants en moyenne section (MS) soit 26 élèves ;
- Classe de Monsieur Stéphane COMBIER : 11 enfants en moyenne section (MS) et 12 enfants en grande section (GS) soit 23 élèves ;

Les exercices incendie et un exercice portant sur le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) se sont bien déroulés au cours de l'année scolaire.

Durant l'année, pour la première fois, il a été constaté que la Direction de l'école maternelle a dû faire le nécessaire pour contacter deux fois la gendarmerie, dans un premier temps pour une situation de comportement inapproprié d'un parent puis, dans un second temps, pour des conflits familiaux débordant jusque dans l'école.

• La Direction de l'école maternelle remercie vivement les parents, Madame VAUTRAIN, Inspectrice de l'Education Nationale et Monsieur le Maire pour le soutien apporté lors de ces évènements et durant l'année scolaire.

- L'installation du film solaire par l'entreprise GLASTINT Dijon a été fortement appréciée compte tenu de la période de canicule connue lors de la dernière semaine scolaire. Une réelle différence a été ressentie dans le hall de l'école maternelle permettant de maintenir une température intérieure plus agréable et moins étouffante. Cette mise en place permet également d'améliorer l'intimité à l'intérieur du bâtiment créant un environnement plus serein et confortable pour les enfants et les enseignants.

- Conseil d'école élémentaire a eu lieu **le mardi 1er juillet** à partir de 17H30.

Point sur les effectifs attendus pour la rentrée 2025/2026 :

14 enfants en CP, 25 enfants en CE1, 4 enfants en CE2, 16 enfants en CM1 et 19 enfants en CM2.

Les effectifs prévisionnels attendus sont de 78 élèves soit 6 enfants de moins par rapport à l'effectif actuel de 2024/2025.

L'équipe enseignante ne sera plus la même à la prochaine rentrée des classes, puisque Madame GÉNOIS et Madame ZUDDAS partiront en fin d'année scolaire de l'école élémentaire.

Une nouvelle enseignante remplacera Madame ZUDDAS, il s'agit de Madame VACHEY qui assurera la décharge de direction de Monsieur BRIDOT un jour par semaine tout au long de l'année scolaire. Monsieur DAURADE remplacera Madame Génois et sera en charge de la classe des CE2-CM1.

La répartition des élèves devrait se faire de la manière suivante :

- Classe de Monsieur BRIDOT : 19 élèves en CM2 ;
- Classe de Monsieur DAURADE : 4 élèves en CE2 et 16 élèves en CM1 soit 20 élèves ;
- Classe de Madame SIMONOT : 19 élèves en CE1 ;
- Classe de Madame SENOT : 14 élèves en CP et 6 élèves en CE1 soit 20 élèves.

- Un nouvel exercice d'évacuation en cas d'alerte-incendie a eu lieu lundi 2 juin afin de tester les installations et de rappeler aux élèves les conduites à tenir en cas d'alerte-incendie. Cet exercice s'est très bien déroulé : les installations fonctionnent bien, les élèves ont bien réagi et l'évacuation des locaux s'est effectuée dans le calme.

- Lors du Conseil d'école élémentaire, une question sur les écoles Ougeoises ne portant pas de noms a été mise en évidence. Cette proposition a reçu un avis favorable de la part de Monsieur le Maire, un travail participatif sera réalisé avec les commissions jeunesse et affaires scolaires et les enseignants afin qu'une proposition de noms soit soumise au Conseil municipal qui pourra ainsi procéder à la dénomination des écoles.

- La kermesse des écoles a rencontré un joli succès, tous les enfants et les parents se sont fortement mobilisés pour participer à sa réussite.

Monsieur Jean-Michel MONIN (3ème adjoint) :

- L'avancée des travaux du nouveau giratoire sur la M 996 au niveau de la zone de Beauregard, une proposition de circulation déviée sur 2 journées a été émise par la SPLADD durant la semaine 29 pour le raccordement à réaliser avec 4 jours d'alternat fin de semaines 29 et 30 pour réaliser la démolition de l'ancienne voie. Il est à noter que la déviation serait limitée et durerait uniquement sur 2 jours au sein de la semaine 29, soit la semaine du lundi 14 juillet.

Pour rappel, deux points importants ont été remontés à la SPLAAD et au service Réglementation de l'espace public de Dijon métropole pour les sensibiliser :

- La déviation de la circulation par la M108 devra être, compte tenu de la faible largeur de cette voie, sécurisée par une limitation de vitesse à 50 km/h et une interdiction de dépassement dans les deux sens de circulation.

- Par ailleurs, les accotements qui présentent des dénivellations importantes par rapport au niveau de la chaussée devront être stabilisés, avant la mise en place de la déviation, car deux accidents matériels se sont déjà produits sur cette portion de la M108.

- La programmation des travaux rue de l'Abbaye piloté par le service Paysage, Espaces publics de Dijon métropole.

Le Directeur du service Monsieur Sylvain CARRAUD est venu deux fois sur place pour superviser ce projet. Dijon métropole a décidé de réaliser des travaux sur cette rue en mauvaise état, les travaux porteront sur la mise en place d'un enrobé bicouche au niveau de la voirie sur toute la longueur et la réalisation des entrées charretières de certains propriétaires. Le coût prévisionnel des travaux est de 70 000 euros HT et les travaux seront programmées du 28 juillet au 25 août. Lors de la réunion technique du lundi 30 juin à 18 heures, en présence des représentants de la commune, de Monsieur Sylvain CARRAUD et des riverains concernés ayant tous répondu présents sauf un administré, la participation financière des riverains à hauteur de 500 euros a été mise en avant pour réaliser les entrées charretières devant chez eux conformément au règlement voirie de Dijon métropole.

- L'avancée du projet portant sur la mise en place d'une centrale photovoltaïque située sur l'ancienne décharge communale. En préambule, il est nécessaire de rappeler que ce projet est ambitieux, citoyen, vertueux, participatif et s'inscrit parfaitement dans la politique de déploiement et des zones d'accélération d'énergies renouvelables impulsée par l'Etat pour favoriser la transition énergétique. Ce projet est également complexe au regard des montages contractuels, juridiques, administratifs et financiers proposés pour atteindre et réaliser ce projet.

Sur le territoire communal, seule la production d'énergie photovoltaïque est rendue possible. Le Préfet a validé les différentes zones arrêtées par le Conseil municipal en date du 28 février 2024 dont le secteur situé sur l'ancienne décharge communale.

Suite à la dernière réunion en date du 2 juillet 2025, Monsieur AUMAR, Directeur du service projet stratégie énergétique et appui au pilotage de Dijon métropole portant sur ce projet a clairement indiqué que ce projet resterait limité à un seul hectare et ne pourrait pas s'étendre au-delà compte tenu des échanges entre Dijon métropole, la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or et la Direction départementale des territoires (DDT).

Désormais, les prochaines étapes du projet vont consister à réfléchir si la commune souhaite investir dans la société projet qui développerait le projet et sa volonté potentielle de mettre le foncier à disposition sous bail emphytéotique avec la société projet qui développerait le projet (il est rappelé qu'il s'agit d'un foncier privé appartenant à la commune). Une réunion de présentation de ce projet sera réalisée en Conseil municipal le 17 ou le 24 septembre afin que tous les élus puissent poser leurs questions et appréhender ce projet ambitieux et stratégique.

- Des devis ont été demandés pour la réalisation des travaux de bardage de l'école élémentaire et des travaux de reprise partiel ou de remplacement intégral de la terrasse du Centre Louise-Emile LAMY, ceux-ci sont pour le moment en analyse et en attente de validation.

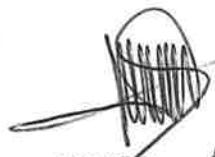
- Madame Andréa MONNIOT demande des informations complémentaires sur la possibilité de restauration des enseignants au sein du restaurant scolaire. Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération prise par le Conseil municipal en date du 19 mars 2025, il est désormais possible à titre exceptionnel pour les représentants des parents d'élèves, les conseillers municipaux dans le cadre des fonctions exercées et les enseignants des écoles Ougeoises de se restaurer au sein du restaurant scolaire, une fois par année scolaire ou en cas de situation particulière et dans la limite de cinq personnes supplémentaires inscrites afin d'appréhender et de découvrir les conditions de restauration proposées aux enfants inscrits au service périscolaire. Une communication a été réalisée auprès des enseignants sur cette nouvelle mesure.

- Monsieur Marc BEGIN sensibilise sur le fait que le carrefour située rue Général de Gaulle/rue de l'Abbaye, une nappe d'eau se forme sur la chaussée pouvant porter atteinte à la sécurité des automobilistes. Un signalisation auprès des services techniques de Dijon métropole avait été réalisé pour les alerter et procéder aux démarches techniques appropriées.

Date de signature de l'approbation du procès-verbal :

Fait à Ouges, le 8 octobre 2025,

Le Maire :



Jean-Claude GIRARD



Le Secrétaire de séance :

Marc BEGIN

